



20 août 2018

Communiqué de presse

Appel à candidatures Trophées des mobilités actives du Grand Est

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE), l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est organise les **Trophées des mobilités actives du Grand Est**, en lien avec la DREAL Grand Est.

Bénéfiques pour la santé et pour notre environnement, les déplacements actifs (marche à pied, vélo, ...) nécessitent des aménagements adaptés et un urbanisme repensé. Les Trophées des mobilités actives du Grand Est ont pour but de :

1. **mettre en valeur les aménagements et démarches qui ont facilité, favorisé ou rendu attractive la pratique des modes actifs de déplacement,**
2. **promouvoir auprès des collectivités et des aménageurs du Grand Est, les expériences positives, les projets urbains ou de reconfiguration de voiries :**

Ces trophées visent plusieurs objectifs :

- diffuser les « bonnes pratiques », les aménagements et les démarches exemplaires afin de promouvoir une nouvelle culture des mobilités pour penser différemment l'aménagement des espaces publics et les politiques de mobilité,
- agir sur la qualité de l'air et sur le bruit par la réduction des déplacements motorisés en favorisant la mobilité douce et les modes actifs pour les **déplacements de courtes distances** (la majorité de nos déplacements),
- encourager la pratique des mobilités actives pour lutter contre la sédentarité et le manque d'activités physiques, pour renforcer les capacités de lutte et réduire les facteurs propices au développement de pathologies,
- changer les comportements face aux enjeux climatiques.

L'étalement urbain des vingt dernières années s'est traduit par une importante périurbanisation, favorisant la voiture particulière, elle-même favorisée par des carburants peu chers. Les besoins de déplacements motorisés doivent aujourd'hui être repensés et organisés de manière à limiter les distances parcourues : télétravail, commerces et services de proximité, circuits courts, covoiturage, intermodalité, modes actifs, ...

Pour lutter contre la pollution, le bruit, et agir sur le réchauffement climatique, le développement et l'aménagement du territoire nécessitent un rééquilibrage des différents modes de déplacements en faveur des modes actifs.

Modalités pratiques des Trophées

Les projets concernés sont des **aménagements de rues, de voirie, d'espaces publics, de quartiers, de lotissement**, favorisant la pratique des mobilités actives. Cela concerne également les **équipements proposés pour le stationnement des vélos et autres moyens de déplacement non motorisés**, dans l'espace public, les gares, les pôles d'activités ou encore dans l'habitat.

Les **démarches d'incitation à la pratique des mobilités actives** sont également concernées si tant est qu'elles ne se limitent pas à la seule diffusion de supports de communication. Ces démarches devront nécessairement avoir intégré de **réelles actions concrètes et volontaires de terrain pour modifier les habitudes et comportements de déplacement**.

Les projets peuvent concerner des démarches ou des aménagements ponctuels sur un site donné (gare, centre-ville, école, entreprise, pôle administratif, zone d'emplois, etc.), ou sur des axes de voirie, des quartiers, des lotissements, etc, ou avoir été menés éventuellement à l'échelle intercommunale.

Ces Trophées s'adressent aux collectivités, aux personnes morales, entreprises et associations.

Plusieurs catégories sont concernées selon la taille des territoires pour valoriser des opérations reproductibles dans diverses configurations de collectivités, d'aménagements ou de démarches, notamment pour les petites communes.

Echéances

- Juin 2018 : lancement des Trophées dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable
- **Date limite de remise des dossiers : 30 septembre 2018**
- Cérémonie de remise des Trophées fin novembre 2018

Site Internet

Retrouvez toutes les informations et les principales données utiles sur le site des Trophées :

<https://mobilites-actives-grand-est.com>

Contact

Association **Vélo et Mobilités Actives Grand Est**

Nicolas POULOUIN – coordinateur régional

03 83 82 69 64 - 06 41 18 61 39 - vma.grand-est@orange.fr



en lien avec :



Compléments :

Le **Plan Régional Santé Environnement** est co-piloté par le Préfet de Région et les services de l'Etat associés, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Président de la Région Grand Est : <http://www.grand-est.prse.fr>

L'association **Vélo et Mobilités Actives Grand Est** est une association d'usagers pratiquant des modes actifs, qui entend mobiliser les acteurs publics, privés et les habitants de la région Grand Est pour le développement des aménagements permettant de se déplacer en sécurité par des moyens respectant notre environnement et compatibles avec la lutte contre le réchauffement climatique et l'avenir des générations futures.

Quelques définitions

- Les **mobilités actives** s'entendent comme les modes de déplacement faisant usage de l'énergie humaine et ne recourant pas directement aux déplacements motorisés : marche, vélo, vélo à **assistance** électrique, roller, trottinette, etc. Elles peuvent se combiner en intermodalité avec les modes de transport collectifs ou partagés, ou encore avec la voiture individuelle.

- Les **mobilités utilitaires** s'entendent comme tous les déplacements réalisés de manière régulière (quotidienne, hebdomadaire) ou occasionnelle, pour différents motifs : se rendre à son travail, à son lieu d'études, à un rendez-vous, faire ses achats, voir ses proches, des amis, activité de loisirs, événements culturels ou autres.
- Les **déplacements de courtes distances** : praticables au quotidien, de 1 à 2 km à pied ou à vélo, jusqu'à 5 à 6 km à vélo, voire 8 à 10 km pour des vélos à **assistance** électrique.
- **L'intermodalité** : déplacement combinant plusieurs solutions de transport (multimodalité), associé notamment à du rabattement vers les gares ou pôles multimodaux, des stationnements adaptés, des services, etc.

Principaux freins à l'usage du vélo

Les principaux freins avancés par les usagers quant à l'utilisation du vélo pour leurs déplacements sont :

- la **sécurité** sur les voies routières,
- les difficultés de **stationnement** au domicile, sur son lieu de destination, en ville,
- le **vol** des vélos,
- le relief ou les efforts à fournir,
- les intempéries.

S'il peut sembler difficile d'intervenir sur le relief et la météo, un bon équipement, un peu de pratique et une bonne information, notamment sur le volet santé, peuvent faire tomber ces deux obstacles bien souvent avancés par « commodité ».

Le but des trophées est notamment de valoriser les actions et aménagements mis en œuvre pour **lever ces freins**.

